

◇ P.2 Votre conseil municipal

◇ P.3 Tilleuls / biodiversité

◇ P.4 Travaux

◇ P.5 Environnement

◇ P.6 Communication



Grâce à la mobilisation de la mairie, la fête de la musique a pu être maintenue le 21 juin dernier, malgré l'intense chaleur.

CADRE DE VIE

Canicule & incendie : la mairie pleinement mobilisée

Élus et agents municipaux ont immédiatement réagi, dès la première alerte canicule orange lancée par la préfecture, en juin puis lors des alertes orange et rouge qui ont suivi en juillet. Un plan d'actions est également programmé.

Une attention particulière pour les aînés et les enfants

La quarantaine de Maritaises et Maritais inscrits sur le registre communal des personnes vulnérables a été contactée par téléphone par les élus et les agents municipaux lors de la phase orange de la canicule et la police municipale est allée visiter physiquement les plus fragiles d'entre elles dès le passage en niveau rouge. Deux situations particulières ont nécessité une intervention ou un suivi renforcé.

Il est important de s'inscrire ou d'inscrire les personnes concernées de votre entourage sur cette liste : c'est possible de le faire à l'accueil de la mairie, par téléphone (05 46 30 21 24),

par mail (info@saintemariedere.fr), ou sur le site internet (sainte-marie-de-re.fr). Un suivi spécifique est ainsi assuré par la commune.

La salle des Paradis, climatisée, a été mise à disposition des écoles et du centre de loisirs maritais. Des points d'arrosage automatique ont aussi été installés dans les cours du centre de loisirs et des écoles.

La maison de retraite (EHPAD) La Tonnelle, en accord avec la mairie, a proposé de mettre à la disposition de tous sa salle d'activités, climatisée. Qu'elle en soit remerciée.

Malgré la chaleur, la fête de la musique a pu être maintenue. Cette première édition de la nouvelle municipalité a rencontré un franc succès.

Faire face au risque incendie

En raison du contexte de sécheresse et de canicule et de la mise en « vigilance sévère » pour le risque de feu de forêt, le maire a pris un arrêté municipal dès le 25 juillet, portant restriction temporaire d'accès aux massifs forestiers et espaces naturels de la commune. L'accès, la circulation et le stationnement y sont formellement interdits pour les piétons, cyclistes, véhicules motorisés ou non, ainsi que pour toute présence animale (chiens, chevaux). La municipalité envisage un chantier participatif de débroussaillage pour rétablir l'accès à certains chemins et permettre ainsi le passage des véhicules de secours.

Un plan d'actions lancé

Outre la salle climatisée des Paradis, celle des Tamarins va être équipée d'un climatiseur (technologie pompe à chaleur) pour accueillir les personnes fragiles.

Un protocole a été élaboré, qui sera déclenché à chaque alerte canicule orange - appel systématique des personnes inscrites au registre communal - et rouge - ronde de la police municipale. Une communication sera assurée sur le site de la commune et prochainement via son application.

Pour les manifestations se déroulant sur le domaine public, la mairie explore la possibilité d'acquiescer des brumisateurs mobiles.

Concernant les écoles, des films réfléchissants vont être

installés sur les vitres situées au sud (donnant sur la cour) et une climatisation va être installée en salle de psychomotricité, permettant aux enfants de se rafraîchir. En attendant que la végétation pousse, les auvents situés devant les vitres vont être équipés de voiles d'ombrage.

Trente ventilateurs ont été commandés par la mairie, chacune des huit classes disposera de trois d'entre eux, tandis que six autres seront affectés au centre de loisirs (ALSH).

La municipalité est ainsi particulièrement attentive au bien-être de l'ensemble des aînés et des enfants et, plus globalement, de toutes les personnes fragiles de la commune. ■





Franck Mussillier,
maire de Sainte-Marie-de-Ré



Chères Maritaises,
chers Maritais,

Ce premier numéro de notre lettre d'information municipale marque une nouvelle étape dans le lien que nous souhaitons construire avec vous.

Depuis notre installation, élus et agents municipaux sont mobilisés pour répondre aux attentes du quotidien, engager les projets et préparer l'avenir de Sainte-Marie-de-Ré.

Les premières semaines ont été intenses. La canicule nous a rappelé combien solidarité, anticipation et réactivité sont essentielles, notamment pour nos aînés, nos enfants et les plus fragiles. Je remercie les élus, agents, bénévoles et partenaires mobilisés avec sérieux.

Cette lettre présente les premières actions engagées : travaux de voirie, cadre de vie, attention portée aux commerces, protection de l'environnement, vie des quartiers, équipements sportifs, plage surveillée, animations et services de proximité.

Notre volonté est claire : agir concrètement, avec méthode, sans effet d'annonce, avec un même objectif : améliorer la qualité de vie à Sainte-Marie-de-Ré, pour celles et ceux qui y vivent à l'année comme pour celles et ceux qui aiment y séjourner.

Cette lettre municipale se veut aussi un outil de transparence. Vous y trouverez des informations pratiques, des explications sur les décisions prises et un suivi des projets. C'est dans cet esprit que nous avançons : informer, écouter, décider et rendre compte.

Sainte-Marie-de-Ré est une commune vivante, attachante, riche de ses habitants, associations, commerçants, agents et de tous ceux qui contribuent à son dynamisme.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été.



Votre Conseil municipal

Le maire



Franck Mussillier

Maire de
Sainte-Marie-de-Ré

Les adjoints au maire



Isabelle Chiarelli

1^{re} adjointe
Environnement,
biodiversité, transition
énergétique



Jean-Luc Castelein

2^e adjoint
Finances, gouvernance,
administration générale



Estelle Nevière

3^e adjointe
Jeunesse, senior,
solidarité, action sociale



Jean Chevassu

4^e adjoint
Urbanisme, protection
civile, sécurité



Stéphane Geffard

5^e adjoint
Cadre de vie,
patrimoine

Les conseillers municipaux délégués



Frédéric Bouyer

Voirie et littoral



Liliane Droin

Relations avec les
associations



Philippe Delafond

Agriculture



Sébastien Fradet

Sport, équipements
sportifs et aires de jeux

Les membres du Conseil municipal

Groupe Majorité

Franck Mussillier
Isabelle Chiarelli, 1^{re} adjointe
Jean-Luc Castelein, 2^e adjoint
Estelle Nevière, 3^e adjointe
Jean Chevassu, 4^e adjoint
Stéphane Geffard, 5^e adjoint
Frédéric Bouyer, délégué
Liliane Droin, déléguée
Philippe Delafond, délégué
Sébastien Fradet, délégué
Charlotte Mocek
Marie-Antoinette Moulin
Héloïse Sirjean
Michel Poulet
Jean-Luc Chouteau
Nadège Fourmy Mouet
Romain Lassagne
Danielle Herrera/Bouyer

Groupe Ambition Sainte-Marie

Philippe Laulanet
Laurence Lopez
Jean-Luc Humbert
Blanche Pavard

Groupe Autrement Sainte-Marie

Didier Guyon

Dynamisation de la vie économique

La nouvelle municipalité s'est attelée, dès ce début de mandat, à redynamiser la place des Tilleuls et à réfléchir à des mesures de vitalisation de la vie économique.

Une place des Tilleuls plus attractive

Conformément à son programme de campagne, la municipalité souhaite redynamiser la place des Tilleuls, lieu de vie et de passage, en favorisant l'installation de commerces qui correspondent à l'esprit du village et aux besoins des habitants et vacanciers, complémentaires de ce qui existe déjà.

La municipalité a négocié l'achat des murs de l'ancienne cave du 5 cours des Jarrières, après la préemption du droit au bail. Cette négociation validée par le Conseil municipal lui assure une maîtrise de ce local, préserve la diversité commerciale des Tilleuls et permet d'y installer un commerce ouvert à l'année.

En attendant, pendant l'été et l'automne 2026, un concept store saisonnier proposera différents produits de consommation grand public, contribuant ainsi à l'attractivité de la place.

L'ouverture d'un nouveau commerce, cours des Écoles, sous l'enseigne Hana, participe aussi à dynamiser l'économie locale. Le maire et plusieurs élus ont participé à son inauguration, le 17 juin dernier, marquant ainsi l'attention particulière qu'ils portent à ce sujet.



La commune a préempté le local commercial situé au 5 cours des Jarrières.

Afin de faciliter l'accès aux commerces de la place des Tilleuls, cinq places d'« arrêt minute » ont fait l'objet d'un marquage au sol.

Dynamiser le commerce à Sainte-Marie

La commune étudie avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) l'opportunité d'élargir la partie de son territoire soumise au droit de préemption urbain. En effet, depuis avril 2009, le périmètre de sauvegarde du commerce de proximité et de préservation de la diversité de l'activité commerciale mis en place concerne différents secteurs : cours des Jarrières, place des Tilleuls, rue de la Crapaudière, rue du XIV Juillet, rue du 11 Novembre et rue de la

Cailletière, ainsi que les activités artisanales dans la ZAC des Clémorinants.

De nouvelles modalités de calcul de la redevance d'occupation du domaine public appliquée aux terrasses commerciales ont été votées lors du Conseil municipal du 26 juin. La nouvelle tarification ainsi décidée est en conformité avec la réglementation qui a évolué, elles est aussi plus simple, plus lisible et approuvée par l'ensemble des commerçants qui apprécient sa prévisibilité.

La municipalité a également rencontré la CCI afin de lancer prochainement une étude sur l'ensemble des commerces - sédentaires et non sédentaires - de Sainte-Marie, visant à proposer des mesures de dynamisation de la vie économique.



Les élus présents lors de l'inauguration d'Hana, cours des Écoles.

JEUNESSE

Défi des Chefs



Des ingrédients entièrement naturels pour la salade du Chef !

Dans le cadre du Projet alimentaire de territoire (PAT) La Rochelle-Aunis-Ré, le restaurant scolaire de Sainte-Marie-de-Ré a participé au « Défi des chefs » consistant à proposer un repas à base de légumineuses pour les enfants, ainsi qu'une animation. Le chef Rodolphe a concocté une salade « chili sin carne », puis les enfants du centre de loisirs ont découvert une animation autour des légumes. En concurrence avec le restaurant scolaire du collège des Salières, celui des écoles de Sainte-Marie a remporté le défi !

La biodiversité expliquée aux enfants

Durant la Semaine de la Nature, trois ateliers ont été proposés aux enfants du centre de loisirs (ALSH) le mercredi. L'objectif était de leur faire découvrir de façon ludique la biodiversité pré-



L'arbre du vivant réalisé par les enfants de l'îlot Mômes.

sente sur l'île de Ré. Ils ont pu participer avec Hélène Lavanant à l'élaboration d'une fresque de la biodiversité, ainsi qu'à la construction artistique d'un arbre du vivant avec Marie-Hélène Scotto La Masses de l'association REA. Valérie Piotrot leur a également fait une présentation de l'étendue de la biodiversité.

L'arbre du vivant a été installé dans la salle du Conseil, au sein de la mairie, en présence des élus et des enfants, à qui un goûter a été offert.

L'École Buissonnière accueille les enfants du centre de loisirs

Le centre de loisirs (ALSH) fermant ses portes la seconde quinzaine d'août, l'École Buissonnière dirigée par Caroline Cartalas propose d'accueillir les enfants à cette période, sur son terrain situé au 3 rue de l'Ermitage, à proximité du camping Sandaya Les Grenettes. Les familles, nombreuses à travailler en haute saison, pourront ainsi confier leurs enfants en toute sécurité à cette structure associative privilégiant la pédagogie par la nature.

Des travaux et aménagements pour améliorer le cadre de vie

En ces premiers mois de mandat, plusieurs travaux de voirie et aménagements ont déjà été réalisés, améliorant le cadre de vie des habitants et vacanciers. D'autres sont programmés dès la rentrée.



Ce cheminement en béton désactivé permet une accessibilité du stade et des vestiaires aux personnes à mobilité réduite.

Côté voirie, des premiers travaux

La venelle des Quiris a été aménagée avec un cheminement piéton en béton désactivé et équipée de quatre bornes éclairantes intelligentes avec détecteur de présence. Le sol du parking du clos Faquet, détérioré cet hiver, a été refait en calcaire bicouche avant la saison.

Le club house et les vestiaires du stade de football ont été mis en accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) grâce à un cheminement en béton désactivé.

Dès la rentrée, est prévue la réfection de la voirie de la rue de la Côte Sauvage, à proximité du quartier du Fougerou. L'ensemble des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement du chemin des Petites garennes seront repris également en fin d'été/début d'automne, ces travaux devraient durer quelques mois.

Côté place Eudes d'Aquitaine (place de l'église), la municipalité a récemment rencontré le maître d'œuvre du projet d'aménagement, afin de faire évoluer notamment l'esthétique d'ensemble, le fond de celui-ci restant le même et la concertation avec les riverains et les Maritais étant toujours d'actualité. Il s'agit de retravailler la forme et les matériaux utilisés. Une nouvelle proposition esthétique sera faite aux élus à la rentrée. Les travaux sont prévus pour la fin de l'année 2027 ou le début de l'année 2028, le budget dédié ayant été reporté d'un an, du fait de l'acquisition (non prévue car non prévisible) du commerce du cours des Jarrnières, prioritaire aux yeux de la mairie.

Des aménagements améliorant le cadre de vie

Trois nouvelles tables de pique-nique ont été installées, chemin de la Falaise, au belvédère Port Notre-Dame et le long de la piste cyclable proche de la Douce Mie, à La Noue.

Au cimetière, les arrosoirs mis à disposition disparaissant régulièrement, un banc à arrosoirs a été installé. Chaque visiteur du cimetière peut ainsi,



Un banc à arrosoirs a été installé au cimetière (consigne de 2 €).

moyennant l'introduction d'une pièce de 2 €, disposer d'un arrosoir. Une fois utilisé, il suffit de le replacer sur le banc pour récupérer sa pièce.

Un éclairage intelligent est en cours de mise en place (cf. venelle des Quiris), son déploiement dans tout le village prendra du temps et sera coûteux. En attendant, dans un double objectif de sécurité et de confort, il a été décidé de prolonger d'une heure l'éclairage de l'ensemble de la commune en juillet et août, jusqu'à minuit. Sur les places et sur certains axes commerçants, l'éclairage sera éteint à 1 h du matin, à la demande notamment de ces derniers. ■

La plage de Montamer est surveillée

Les nageurs-sauveteurs du SDIS 17, assurant la surveillance de la zone de baignade de la plage de Montamer, sont en poste depuis le 4 juillet et jusqu'au 30 août 2026, de 11h à 19h. Cette mission facultative est assurée via une convention avec la mairie, qui finance le dispositif.

Les nageurs-sauveteurs assurent une veille permanente (bande des 300 mètres) afin de porter assistance aux baigneurs

en difficulté, ainsi qu'aux usagers d'engins nautiques tels que les planches à voile, les embarcations pneumatiques, les kitesurfs. Ils réalisent également les premiers secours auprès des victimes d'accidents, de malaises ou de traumatismes.

Leurs consignes doivent être scrupuleusement respectées, afin d'éviter toute situation de danger.

Par ailleurs, des bacs à jouets sont installés à la place des bacs à marée en juillet et août aux entrées des plages de Montamer, de Basse Benaie et de l'Épi Saint-Sauveur. Le principe est simple : chacun peut utiliser les jouets et les replacer dans le bac après la plage, mais aussi y déposer ceux de ses vacances, avant son départ. ■



Les nageurs-sauveteurs de la plage de Montamer - ici Nora et Alexandre - sont présents tous les jours en juillet et août, ils sont trois en semaine et quatre le week-end.

« L'environnement est une priorité municipale, transversale à toutes les actions mises en place, sur le court et le long terme ».

L'environnement au cœur de la politique municipale

Entre installation de sites de compostage collectif et nettoyage des quatre plages, sans oublier la REUT* et la restauration des pas de plage, la commune fait de la protection environnementale un axe central et transverse à l'ensemble des actions menées.



Les chantiers participatifs de nettoyage des plages comportent un volet pédagogique.

Un nettoyage participatif des plages

Les élus ont décidé de continuer le nettoyage des plages via des chantiers participatifs. Mais la commune fait évoluer ce dispositif avec un volet pédagogique grâce à l'animation par Laure, une saisonnière spécialisée dans les milieux littoraux. Celle-ci est chargée de mettre en place des chantiers participatifs et pédagogiques : tout en participant au nettoyage des plages, les bénévoles s'instruiront sur l'écosystème littoral - plage et estran -, ils seront sensibilisés à sa préservation, à la durée de vie des déchets. Les quatre plages de la commune seront ainsi nettoyées à tour de rôle. Ainsi, pour le même budget qu'auparavant, soit 15 K€ TTC, le nettoyage a bien lieu avec en plus la remise en état des pas de plage (cf infra). En plus de ces chantiers de nettoyage participatifs, Laure anime des ateliers de découverte de l'océan, tous les vendredis après-midi ont lieu à la cabane de Montamer - participation gratuite.

Tous les volontaires bénévoles, habitants et vacanciers, sont les bienvenus, ils peuvent se faire connaître et se renseigner en mairie et découvrir toutes les informations sur ces chantiers participatifs sur www.saintemariedere.fr, sur la page Facebook saintemariedere, PanneauPocket,, ou encore via l'Appli qui sera très prochainement lancée : « Ste marie de ré ».



Des pas de plage remis en état

La restauration des pas de plage a été réalisée en juillet, financée également sur le budget écotaxe. Désensablage, réinstallation de caillebotis, remise en état des ganivelles permettent de sécuriser l'accès aux plages et protéger les dunes environnantes. Les toilettes sèches du pas des Grenettes sont également fonctionnelles. À l'Anse à Jumeau et à l'Épi Saint-Sauveur, les pieds de dune sont renforcés via un partenariat avec l'ONF.

Retour des poubelles de plage

Une dizaine de poubelles de plage avec bacs de tri a été installée sur les pas de plage les plus importants. Cela devrait éviter que les déchets se retrouvent dans les bacs à marée, les bacs à jouets ou dans la nature.

De nouveaux composteurs pour les biodéchets

À la rentrée, la commune va lancer une expérimentation au restaurant scolaire, en y installant un composteur pour les biodéchets. Ses objectifs sont tout à la fois économiques et environnementaux, ces biodéchets broyés alimenteront les massifs de végétation des rues de la Rampe et des Jaulaines.

Par ailleurs, après une réunion de concertation avec les habitants

du quartier du Fougerou - nouveau quartier composé de cinquante-quatre maisons - un troisième composteur va y être installé. Il sera plus proche du centre-bourg que les deux autres. Un composteur, composé de trois bacs, en libre-service, est dédié aux habitants qui ne peuvent ou ne souhaitent pas installer de composteur individuel chez eux. Son fonctionnement repose sur les habitants volontaires / référents, la mairie fait appel aux bonnes volontés. Les habitants pourront donc y déverser leurs biodéchets (végétaux, déchets verts de cuisine, etc...), qui seront à mélanger avec du broyat, fourni régulièrement par la CdC. Le compost en cours de formation sera déversé à intervalles réguliers dans un bac de maturation. C'est dans celui-ci que les habitants pourront à terme venir se servir pour alimenter leurs jardins, tout comme les agents municipaux pour nourrir la végétation de l'espace public.

Mise en conformité de l'usage de la REUT*

L'arrosage du stade à partir de la réutilisation des eaux usées traitées par la microstation de Sainte-Marie doit être régularisée, à la demande de la DDTM**. Ainsi, le stade va-t-il être clôturé et les règles appliquées. Il restera en accès libre durant la journée, l'arrosage se faisant la nuit.

D'autres mesures en cours de mise en place, comme par exemple l'éclairage intelligent (lire page 4) relèvent de cette ambition environnementale forte portée par la municipalité. ■

*REUT : Réutilisation des eaux usées traitées.

**DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer.



Un 3^e site de compostage collectif est prévu dans le quartier du Fougerou.

Une communication interactive

© Jules Serrurier



Les référents de quartier, dont le rôle est réel, seront élus et non plus désignés.

Bientôt une nouvelle « Appli »

La nouvelle application de la mairie, dénommée « Ste Marie de Ré », et qui remplacera Panneau-Pocket, sera mise en ligne à la rentrée. Vous y trouverez toutes les actualités et informations pratiques de votre commune, l'agenda des animations, les arrêtés municipaux, et les alertes de sécurité. Il vous sera aussi possible de signaler simplement tout problème consta-

té, en matière d'éclairage, de malpropreté, de stationnement ou de voirie ou encore concernant les arbres et la végétation.

Des référents de quartiers élus et actifs

Les modalités de mise en place et de fonctionnement des référents de quartiers vont être revues. Sur la base du volontariat, les candidats seront élus par les habitants du quartier (et non plus désignés). Douze quartiers sont constitués et tout le monde peut candidater. Le rôle des référents de quartier est à la fois de remonter à la mairie toute question pratique ayant trait au quotidien de la vie du quartier, de créer du lien social entre les habitants et de mettre en place une concertation locale, mais aussi d'être l'interlocuteur de la mairie. Les référents de quartier seront intégrés dans un

comité consultatif. Leur rôle est ainsi réel et important pour la qualité de vie dans chaque quartier. ■

Un projet de réfection des terrains de tennis

La mairie souhaite que les cours de tennis pour les enfants notamment soient assurés dans les meilleures conditions techniques possibles, tout en maintenant les actuelles conditions tarifaires. Une réflexion est également engagée sur la création de terrains de padel, dans le cadre d'un montage qui pourrait associer un prestataire privé. Ce projet fera l'objet des procédures et validations nécessaires avant toute décision définitive. ■

OUVERTURE D'ESPRIT ET VIGILANCE

En mars dernier, les Maritais(es) ont élu, avec 48,3% des suffrages, une équipe municipale entièrement nouvelle, résultat qui a surtout exprimé une volonté de changement. « Ambition Sainte Marie » a bien entendu pris acte de ce choix, considérant que celui-ci est souverain et que l'intérêt du village et de ses habitants passe avant toute autre considération.

Ainsi avons-nous décidé d'adopter une attitude constructive et participative dans le fonctionnement de la nouvelle assemblée. Nous avons fait le choix de contribuer à la vie municipale, sans posture ni a priori, dans le seul but d'être utiles et de servir les Maritais(es).

A ce titre, nous avons voté la quasi-totalité des délibérations proposées par la majorité municipale depuis son élection.

Nous sommes également à l'origine de deux décisions importantes : l'acquisition d'un local commercial place des Tilleuls et le lancement d'une concertation élargie pour simplifier les démarches en matière d'urbanisme.

Notre ouverture d'esprit et nos propositions ont plusieurs fois rencontré un écho favorable auprès du nouveau maire et nous lui en portons crédit.

Notre attitude contributive a néanmoins un corollaire : **la vigilance**.

- **Vigilance** relative au rôle dévolu au conseil municipal : de très larges délégations accordées au maire seul, en matière d'urbanisme, de finances (marchés portant sur les travaux dans la commune), pour lesquels le conseil municipal est simplement informé sans qu'il puisse en débattre et décider.

- **Vigilance** quant à l'avenir de grands projets tels que la réfection de la place de l'Eglise, l'engagement de la réflexion sur la place des Tilleuls, la construction de la maison pour les associations... Le programme de la nouvelle majorité (qui a déjà perdu deux élus) tarde à se dessiner.

- **Vigilance** relative à un sujet crucial, l'habitat permanent, pour lequel aucune initiative concrète n'a été prise à ce jour, malgré les interpellations d'« **Ambition Sainte Marie** ».

- **Vigilance** vis-à-vis d'une communauté de communes (la CdC), qui tarde à définir ses priorités, pourtant essentielles pour notre village (projet de village artisanal, habitat...).

Que ces réflexions ne nous éloignent pas pour autant d'une actualité préoccupante : la canicule et ses effets dramatiques. Alors, soyons tous **vigilants** pour éviter

Tribune des oppositions

les incendies de forêt, pour limiter notre consommation d'eau potable et soyons proches des plus vulnérables d'entre nous. Bel été à toutes et tous. ■

JL Humbert, P Laulanet, L Lopez, B Pavard

Contactez-nous :
ambitionsaintemarie@gmail.com

Malgré un climat serein et un débat ouvert au sein du conseil, le groupe Autrement voit ici son expression limitée à 633 signes... Stop déjà 145...

Pour une expression non-bridée, suivez Autrement sur les réseaux sociaux, venez échanger sur les places du village ou participez à nos débats-citoyen proposés dès la rentrée sur des thématiques impossibles à développer ici, faute de place - Stop 384:

Dynamique des places des Tilleuls et d'Antioche, préservation de l'environnement et du patrimoine, place des jeunes dans le village, intérêt des comités de quartier, logement... Stop-633 signes ! ■

Didier Guyon
Contactez-nous :
saintemariedereautrement2026@orange.fr

LETTRE D'INFORMATION
MUNICIPALE

Sainte-Marie-de-Ré

Rédaction : **Le Maire et les adjoints - Mairie de Sainte-Marie-de-Ré**
Réalisation maquette : **Valérie Le Louer** - Impression : **Imprimerie Rochelaise** - Dépôt légal : n° ISSN en cours - Tirage : **3200 exemplaires** - Distribution en boîtes à lettres



Votre journal est imprimé sur du papier écologique sans chlore et issu de forêts gérées durablement, avec des encres végétales, les déchets sont recyclés. Le logo Imprim'Vert et la certification PEFC de notre imprimeur le garantissent.



Retrouvez l'agenda estival complet sur :

Facebook : **saintemariedere**
Twitter : **saintemariedere**
Email : **saintemariedere.fr**